

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**alerte nucléaire  
je sais quoi faire !**

Orléans, le 17/09/24

### **Campagne de distribution préventive d'iode stable pour les riverains des centrales nucléaires**

Les pouvoirs publics et EDF organisent à partir du 15 septembre 2024, une campagne de renouvellement et de mise à disposition de comprimés d'iode stable pour le périmètre 0-10 Km autour des centrales nucléaires françaises. La prochaine campagne pour la zone 10-20 Km est prévue quant-à-elle en 2026.

La mise à disposition des comprimés se fait gratuitement en pharmacie, sans aucun justificatif **pour les particuliers et avec un bon de retrait pour les entreprises et les établissements recevant du public (ERP)**. Les dotations remises sont calculées sur la base de la composition du foyer familial, du nombre de salariés pour les entreprises et du public accueilli pour les ERP.

Pour la centrale de Dampierre-en-Burly, sont concernés les habitants, entreprises et ERP des communes de Dampierre-en-Burly, Lion-en-Sullias, Saint-Gondon, Nevoy, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Florent, Poilly-lez-Gien, Gien et Les Bordes.

Pour la centrale de Belleville-sur-Loire (18), les communes de Batilly-en-puisaye, Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Châtillon-sur-Loire, Faverelles, Thou sont concernées dans le département du Loiret

mais aussi les communes de Belleville-sur-Loire, Boulleret, Léré, Santranges, Savigny-en-Sancerre et Sury-près-Léré dans le département du Cher et Annay, Arquian, Cosne-Cours-sur-Loire, La Celle-sur-Loire, Myennes, Neuvy-sur-Loire, Saint-Loup et Saint-Vérain dans la Nièvre.

Pour la centrale de Saint-Laurent (41) les communes de Beaugency, Lailly-en-Val, Messas, Tavers, Villorceau sont concernées dans le département du Loiret ainsi que les communes de Saint-Laurent, Avaray, Lestiu, Concriers, Courbouzon, Crouy-sur-Cosson, Josnes, La Ferté-Saint-Cyr, Mer, Muides-sur-Loire, Saint-Dyé-sur-Loire, Seris, Suèvres, Talcy, Thoury dans le Loir-et-Cher.

La **liste des pharmacies partenaires**, dans lesquelles les particuliers comme les entreprises et les ERP sont invités à retirer leurs comprimés dans le département, est consultable sur <https://www.sante.fr/campagne-distribution-iode>.

Avant de se présenter en pharmacie, **les chefs d'entreprises et les chefs d'établissement recevant du public** ou leur représentant sont invités à générer leur bon de retrait en complétant un formulaire en ligne sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bon-retrait-iode>.

**L'ensemble de ces informations sont également à retrouver sur le site de la préfecture du Loiret, [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr), rubrique Actualités.**

## **Pourquoi des campagnes de distribution de comprimés d'iode stable sont-elles organisées ?**

**Il est important d'apprendre à se protéger face au risque de rejet radioactif dans l'environnement, même si nos centrales nucléaires sont sûres, robustes et exploitées avec une rigueur très élevée.**

Pour produire de l'électricité, une centrale nucléaire utilise de l'uranium, qui lors de la fission de ses atomes, produit des gaz contenant des particules radioactives, notamment de l'iode. Ces particules sont contenues et traitées à l'intérieur des circuits et systèmes du bâtiment réacteur, mais il peut arriver, dans certaines situations d'accident grave, qu'une partie des iodes radioactifs soit rejetée dans l'environnement.

Pour se protéger des effets d'un rejet d'iode radioactif, des comportements de protection sont à connaître et à adopter.

En cas de déclenchement des sirènes d'alerte (celles dont le signal est testé le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois), et du dispositif FR-Alert (alerte par notification ou SMS sur les téléphones portables), il faut se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur et se tenir informé du comportement à adopter. Le préfet peut être amené, sous certaines conditions, à ordonner la prise d'iode stable, mettre à l'abri ou évacuer tout ou partie du périmètre couvert par le rejet atmosphérique.

En cas d'accident nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère pourrait constituer un risque sanitaire pour les personnes. Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde, organe essentiel à la régulation hormonale. Cette glande est particulièrement sensible chez les jeunes et les femmes enceintes (foetus). La prise de comprimés d'iode stable permet de saturer la glande thyroïde qui, ainsi, ne peut plus capter ou fixer l'iode radioactif. Prendre ses comprimés d'iode stable sur instruction du préfet fait partie des actions de protection des personnes en cas d'accident. Disposer de comprimés d'iode stable à domicile est un geste de précaution, qui permet de gagner du temps si la prise d'iode est ordonnée ; c'est pourquoi il est demandé aux habitants situés dans le périmètre 0-10 Km d'une centrale de se rendre en pharmacie pour renouveler leurs boîtes de comprimés ou obtenir gratuitement une nouvelle dotation.

Afin de renforcer la connaissance des gestes de protection, des actions d'information et de pédagogie seront mises en œuvre par les services de l'État, les communes et les centrales nucléaires, notamment dans le cadre de la journée nationale de la résilience, courant octobre 2024. Des conférences, des visites de site et des présentations de matériel technique seront proposées au public pour mieux connaître et comprendre le risque associé à une centrale nucléaire et s'en protéger. Le programme de la journée nationale de la résilience dans le Loiret sera à retrouver prochainement sur le site Internet de la préfecture ([www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)).

## **Contacts presse**

### **Cabinet de la préfète**

Service régional de la communication interministérielle

Tél. : 02 38 81 40 35

Mél. : [pref-communication@loiret.gouv.fr](mailto:pref-communication@loiret.gouv.fr)

### **CNPE Dampierre**

Esther VOLOZAN, Cheffe de mission Communication

Tél. : 06 74 89 85 30

Mél. : [esther.volozan@edf.fr](mailto:esther.volozan@edf.fr)